



FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE DE CONDUITE EN SECURITE CACES® DE GRUES MOBILES

Selon l'article R.233-13-19 du code du travail
et la recommandation CNAMTS R383m

Référence : MANU383

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Acquérir les bases de la réglementation et les principaux textes de la sécurité sociale
- Identifier le fonctionnement des principaux organes et équipements de la grue mobile pour les utiliser dans des conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Repérer les risques inhérents à un trajet à parcourir, expliciter et justifier les mesures de sécurité à mettre en œuvre
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre de la grue mobile et des accessoires de levage

Public :

Salarié de l'entreprise amené de par ses activités professionnelles à utiliser, même de manière occasionnelle, une grue mobile

Programme :

1 - THEORIE

- La législation :
 - Décret 98.1084 du 02 décembre 1998,
 - Recommandation CNAMTS R383m
- Rôles et missions des instances et organismes de prévention.
- Sélection et qualités requises du conducteur de grue de chargement
- Rôle et responsabilités du conducteur, du chef de chantier, de l'élingueur...
- Responsabilités civiles et pénales.
- Les équipements de protection individuels.
- Différents types de grues mobiles
- Les différents montages sur le porteur.
- Les différents équipements utilisés sur les grues mobiles
- L'examen préalable de la grue avant son utilisation.
- Les manœuvres de mise en position de travail et route.
- Les essais à effectuer avant l'utilisation :
 - Sur le porteur,
 - Sur la grue mobile
- Définitions et explications de : portée, capacité de levage, couple de levage, hauteur de levage...
- Notions de stabilité / masse globale des charges
- Lecture des plaques signalétique
- Capacité maximale d'utilisation de la grue mobile
- Les gestes de commandement AFNOR
- Les consignes de conduite et de circulation.
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques.
- Description de la chaîne cinématique.
- La réglementation à l'intérieur de l'entreprise.
- La circulation sur la voie publique (Code de la Route).
- Mise en station de la grue mobile
- Les règles de sécurité et connaissances de son environnement de travail
- Techniques d'élingage des charges
- Techniques d'arrimage des charges
- Consignes pour le remplissage du réservoir.
- Consignes en cas d'incident, accident ou incendie.
- L'entretien de premier niveau.
- Les pictogrammes et panneaux de signalisation



FORMATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE DE CONDUITE EN SECURITE CACES® DE GRUES MOBILES

Selon l'article R.233-13-19 du code du travail
et la recommandation CNAMTS R383m

Référence : MANU383

Pré-requis :

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre reconnu apte médicalement
- Savoir lire et comprendre le français
- Etre titulaire du permis de conduire B ou C suivant le P.T.RA du véhicule

Conditions :

- Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés : chaussures de sécurité, casque, gants...

Validité

- Validité du CACES : 5 ans

Durée :

• Débutants :

1 jour de théorie, 3 jours de pratique + 1 jour de test

• Expérimentés :

1 jour de théorie, 1 jour de pratique et 1 jour de test

Suite du programme :

2 – PRATIQUE

- Adéquation de la grue à l'opération de manutention envisagée
- Vérifications avant utilisation (porteur / grue) :
 - Inspection visuelle,
 - Vérification des différents niveaux,
 - Vérification des différents accessoires,
 - Vérification des instruments de contrôle,
 - Utilisation du carnet de bord,
 - Vérification des organes de sécurité.
- Positionnement en sécurité de la grue (balisage, calage...)
- Lecture de la plaque de charge
- Prise en main de la grue mobile
- Essais à vide avec technique d'arrêt du balancement
- Prise et dépose de charges diverses
- Opérations d'installation et de repli des grues mobiles
- Exercices pratiques avec élingage de charges
- Application des gestes de commandement
- Mise en évidence des risques (environnement).

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique selon le référentiel R383m (CNAMTS) Délivrance du CACES® et d'une Autorisation de Conduite validée par l'employeur